



Mairie  
de  
Quilly

# Déchets ménagers et tri sélectif

## Collectes des ordures ménagères et tri sélectif

Le ramassage des ordures ménagères (poubelle) et du tri sélectif (sacs jaunes ou bacs jaunes) a lieu tous les jeudis matins des semaines impaires.

Lorsqu'un jour de collecte est férié, une collecte exceptionnelle est organisée le jour ouvrable suivant.

Vous pouvez le vérifier [sur la carte interactive](#) 

### Ordures ménagères

Les déchets ménagers, remis dans des sacs, devront être déposés directement dans votre container fourni par la Communauté de Communes Estuaire et Sillon.

Il devra être placé sur le trottoir, sur le bas côté de la voie publique ou à l'entrée des voies inaccessibles aux bennes d'ordures ménagères.

Les dépôts des containers à ordures ménagères sur la voie publique sont autorisés uniquement la veille de la collecte et à partir de 18h.



Une fois la collecte effectuée, nous vous demandons de bien vouloir rentrer votre poubelle chez afin qu'elle ne reste pas sur la voie publique et de ne la ressortir que 2 semaines plus tard.



© CCES

### ***Les colonnes d'apport volontaire pour les ordures ménagères***

Les ordures ménagères sont collectés toutes les deux semaines.

Aussi, pour permettre aux habitants de déposer plus fréquemment leurs sacs d'ordures ménagères ou s'ils ne peuvent pas stocker de bac individuel, des colonnes d'apport volontaire spécifiques sont à leur disposition dans chaque commune.

A Quilly, vous la trouverez sur le parking de la salle polyvalente.

### **Une solution de collecte disponible 7 jours/7**

Les points de collecte d'apport volontaire sont accessibles 7 jours sur 7 au moyen du Pass'Déchets (badge déchèterie).

### **Le dépôt s'effectue en 3 étapes**

1. Disposer le Pass'déchets sur le lecteur et attendre quelques secondes

<https://www.quilly.fr/vie-pratique/gestion-des-dechets/dechets-menagers-et-tri-selectif-2971.html>

2. Le voyant passe au vert, alors ouvrir le tambour et déposer le sac d'un volume maximum de 50L
3. Refermer le tambour. Le dépôt est comptabilisé.

### Qui peut les utiliser ?

- › Les foyers ayant un surplus d'ordures ménagères ou des déchets odorants à évacuer
- › Les foyers ne pouvant pas stocker de bac individuel



© Mairie de Quilly

## Tri sélectif

### Les sacs jaunes ou bacs jaunes permettent le recyclage des emballages suivants:

- › Tous les emballages en plastique:

*Les bouteilles et flacons,*

*Les pots, les barquettes, les boîtes et les tubes,*

*Les films, les sacs et sachets, les suremballages.*

- › Tous les emballages et briques en carton,
- › Tous les emballages en métal et les petits aluminium.

[Pour réduire le volume de nos ordures ménagères, voici les bons gestes de tri pour les déchets dits "occasionnels"](#)



[Vous souhaitez vous munir d'un bac jaune](#) 

<https://www.quilly.fr/vie-pratique/gestion-des-dechets/dechets-menagers-et-tri-selectif-2971.html>



Si vous n'avez plus de sacs jaunes, venez en chercher 1 ou 2 rouleaux, selon la constitution de votre foyer, à l'accueil de la mairie.



Merci de sortir vos sacs jaunes ou bacs jaunes uniquement pour le jour de la collecte.



© Mairie de Quilly

## Autres collectes sélectives

### Points éco

Des conteneurs sont implantés au parking de la Poule Noire, à Grand Seuvre, à La Crochardais et au parking salle polyvalente et sont à la disposition des habitants pour le recyclage des emballages en verre et des papiers.



Emballages en verre et les papiers  
© CCES

## Textile

Un conteneur de collecte de textiles Le Relais est à votre disposition sur le parking de la salle polyvalente. Vous pouvez y déposer vos textiles même usagés, chiffons, chaussures.



© Mairie de Quilly

## Les déchets interdits dans votre poubelle

- **Les piles, les batteries ou les ampoules** : il existe de nombreux points de collecte dans les supermarchés.
- **Les médicaments périmés** : ils doivent être rapportés en pharmacie pour qu'ils soient redirigés vers une filière de destruction spécialisée.
- **Les déchets d'équipements électroniques** : vous pouvez les ramener à un distributeur qui a l'obligation de récupérer votre vieil appareil. Vous pouvez également en faire don à une association, le déposer dans une déchetterie ou dans des points collectes prévus à cet effet. Certains opérateurs mobiles récupèrent en boutique votre ancien téléphone pour le reconditionner ou le donner à une association.
- **Les huiles alimentaires** : elles peuvent être jetées dans votre poubelle ordinaire en petite quantité mais il est préférable de les déposer dans des points de collecte spécialisés.
- **Les huiles de moteurs et autres huiles de vidange** : vous pouvez les jeter dans des points de collecte spécifiques, chez un garagiste ou dans des bacs de collecte dédiés.
- **Les pneus** : ils doivent être ramenés chez un garagiste ou en déchetterie. N'hésitez pas à contacter, votre garagiste à l'avance pour être sûr qu'il reprend bien les anciens pneus.

**En déposant vos déchets au bon endroit, vous contribuez à la protection de l'environnement.**

